

Julien Bayou démissionne de son poste à EELV : son avocate dénonce une "instrumentalisation des souffrances"

Par Julien Baldacchino



Julien Bayou, le 10 septembre dernier à la Fête de l'Huma © AFP - Thomas SAMSON

Le secrétaire national d'Europe Écologie-Les Verts a annoncé ce lundi matin quitter son poste, ainsi que celui de président de son groupe à l'Assemblée nationale. Il est accusé de harcèlement moral par son ex-compagne. Son avocate a donné une conférence de presse.

Accusé de harcèlement moral par son ex-compagne, Julien Bayou a annoncé ce lundi matin, dans un communiqué, qu'il démissionnait de son poste de secrétaire national d'Europe Écologie-Les Verts ainsi que de la présidence du groupe écologiste à l'Assemblée nationale. « *J'annoncerai aujourd'hui à mon groupe ma démission* », indique-t-il dans ce document transmis à la presse.

« *Je suis accusé de faits qui ne me sont pas présentés, dont mes accusateurs disent qu'ils ne sont pas pénalement répréhensibles, et dont je ne peux pour autant pas me défendre puisqu'on refuse de m'entendre* », écrit Julien Bayou, pour qui la situation est selon lui « *intenable* ». L'affaire avait commencé début juillet par la révélation d'une procédure en cours au sein de la Commission interne du parti contre lui. Il avait alors indiqué vouloir « *être interrogé dans les meilleurs délais sur ce qui ne constitue en rien des violences sexistes et sexuelles* ». Il avait ensuite indiqué qu'il s'agissait d'une

rupture « *qui s'accompagne de menaces à peine voilées à mon endroit et d'une forme d'instrumentalisation qu'[il] ne peut que déplorer* ».

Lors d'une conférence de presse organisée lundi après-midi, son avocate a indiqué que « *Julien Bayou n'a jamais exercé la moindre violence psychologique à l'égard de ses compagnes* » et dénoncé une « *instrumentalisation du juste combat contre les violences sexuelles et sexistes à des fins politiques* ». Sa démission doit lui permettre de « *se défendre en toute liberté* », « *tout en protégeant les organisations et des collectifs qu'il a contribué à construire et dont il respecte profondément les militants* ». **Me Marie Dosé** a par ailleurs indiqué que Julien Bayou ne portera pas plainte pour ne pas « *surenchérir* » mais s'exprimera « *dans les jours qui viennent* » sur cette affaire.

Des comportements « de nature à briser la santé morale des femmes »

Mardi, le bureau du groupe écologiste à l'Assemblée avait décidé de suspendre Julien Bayou de ses fonctions de coprésident de groupe, en attendant une clarification. Une mise en retrait « *nécessaire pour envoyer un signal* » selon la vice-présidente à l'Assemblée nationale **Sandra Regol**. « *À partir du moment où la rumeur part, il est important d'arriver à clarifier, pour Julien, pour son ex-compagne* », avait-elle déclaré.

La pression s'était accentuée après que la députée **Sandrine Rousseau** avait déclaré lundi soir avoir reçu cette ex-compagne « *très déprimée* », et que les comportements de Julien Bayou étaient « *de nature à briser la santé morale des femmes* » – assurant par ailleurs qu'une « *enquête journalistique était en cours* » sur plusieurs femmes ayant vécu des expériences similaires.

Depuis ces déclarations, plusieurs appels à ce que Julien Bayou quitte ses fonctions ont été relayés sur les réseaux sociaux. Dimanche, c'était l'eurodéputé **Yannick Jadot** qui avait appelé Julien Bayou à se mettre en retrait de ses fonctions au sein du parti.

« Une séparation très douloureuse »

Lundi après-midi, Marie Dosé, avocate de Julien Bayou a pris la parole devant la presse pour donner sa version des faits. Elle a indiqué que « *Julien Bayou n'a jamais exercé la moindre violence psychologique à l'égard de ses compagnes* » et dénoncé un « *vulgaire déballage* ». « *Depuis des semaines et plus encore depuis quelques jours, les atteintes à sa vie privée se multiplient. Julien Bayou est donc contraint de clarifier publiquement certains faits* », explique-t-elle.

Maître Dosé a décrit « *une séparation très douloureuse* » en novembre 2021. Julien Bayou « *avait conscience de la fragilité psychologique de sa compagne, que Sandrine Rousseau a choisi de rendre publique lors de l'émission C à vous.* » L'avocate a ensuite raconté un épisode survenu le 30 juin dernier, lors duquel l'ex-compagne de Julien Bayou « *transmettait à la famille et aux amis de Julien Bayou, à Sandrine Rousseau et à la cellule de signalements d'EELV, un mail qualifiant son ancien*

compagnon de "manipulateur lâche" et évoquant son intention de "mourir pour protéger les autres" ». Quelques heures plus tard, « vers 22 heures, elle prévenait Julien Bayou qu'elle avait absorbé des médicaments ». Il avait alors alerté les pompiers et la jeune femme avait été hospitalisée.

« Quelques jours plus tard, elle envoyait à Julien Bayou un courriel menaçant et haineux : "inquiète toi, je vais revenir et en force" », a poursuivi maître Dosé. « Dans ce courriel, elle assure de sa volonté de le "mettre hors d'état de nuire" et lui prédit "une chute douloureuse". Le courriel se termine par ces mots : "ta mère te vomit d'où elle est". » La mère de Julien Bayou est décédée quand il avait 5 ans.

« L'ambition politicienne ne saurait justifier toutes les croisades »

La cellule d'enquête sur les violences sexuelles et sexistes d'EELV s'est auto-saisie à la suite de cet épisode, pour « des violences psychologiques ». « À aucun moment n'ont été évoquées des violences sexuelles, physiques ou du harcèlement », a souligné Marie Dosé. La cellule avait indiqué à Julien Bayou qu'il serait recontacté « pour fixer une date d'entretien contradictoire ». « Trois mois plus tard, il n'a toujours pas été convoqué et entendu, malgré ses sollicitations », a relevé l'avocate. « Nous ne savons strictement rien des progrès de cette enquête, ni même si elle a commencé. » D'après elle, Julien Bayou est « délibérément tenu dans l'ignorance ».

Le député ne peut entrer en contact avec aucun membre de la cellule, a indiqué son avocate. « Seule Sandrine Rousseau a indiqué début juillet à Julien Bayou avoir "mené son enquête" et "n'avoir rien trouvé d'illégal". »

L'avocate a donc dénoncé une « procédure paralysante », qui « n'offre aucune garantie et ne respecte en rien les principes démocratiques élémentaires des droits de la défense et du respect du principe du contradictoire. Julien Bayou est présumé coupable d'accusations rendues publiques, dont il ne sait rien et dont il ne peut pas se défendre. » Pour elle, cette procédure est le « moyen idéal de disqualifier un homme ou une femme publique dans le mépris le plus profond de l'État de droit ». Son client « constate avec amertume et colère l'instrumentalisation du juste combat contre les violences sexuelles et sexistes à des fins politiques », a indiqué Marie Dosé, qui souligne que « personne n'ignore que le congrès des écologistes se tient en fin d'année. L'ambition politicienne ne saurait justifier toutes les croisades. » D'après l'avocate, Julien Bayou « prend conscience que l'instrumentalisation de la souffrance et de la volonté de nuire de son ex-compagne est susceptible de tout emporter sur son passage ». ♦